

situé
-Ho-
-hers

é les
sion.
débat
r des
s'an-
par-
néfi-
ris ».
dispo-
- mais
Onze
grand-
an

ama-
» chez
iliaux
» chez

rique :
pédégé
mont,
seil de
Nicolas
blas se
être, à
nt du
d'Arte
son as-
décide
as de la
get !
êts pour
ère eu.
bosser
cumen-
ne com-
lors de
que 3 %
deman-
C. N.



A bas les moules !

QUI devait l'emporter ? Le bien nommé Biodiversarium de Banyuls-sur-mer (Pyrénées-Orientales), qui défend la biodiversité ? Ou le Parc naturel marin du golfe du Lion, qui défend la biodiversité ? Agé de 134 ans, l'aquarium du Biodiversarium, propriété du très renommé Observatoire océanologique de l'université Pierre-et-Marie-Curie, avait besoin d'un coup de Ripolin : 1,1 million de travaux étaient prévus. Notamment l'installation d'une clim à l'eau de mer pour rafraîchir les lieux. Pompée à 15 mètres de profondeur, elle remplacera le liquide refroidissant standard. Mais il faut installer un système de pompage et 300 mètres de tuyau. Cela nécessite des travaux d'envergure en plein Parc marin du golfe du Lion, au sud-est du port de Banyuls...

Or, à l'endroit précis où l'eau sera pompée, les agents du Parc marin découvrent quatre grandes nacres, une espèce protégée emblématique de la Méditerranée. Ces charmantes moules géantes rouges, plantées à la verticale, qui peuvent atteindre 1 mètre de hauteur, ont quasiment disparu. Leur réapparition est donc fêtée : bel exemple de reconquête de la biodiversité ! Du coup, les autorités du Parc demandent évidemment à celles de l'Observatoire océanologique

de déplacer l'embouchure de leur canalisation. Ferme refus du directeur, Vincent Laudet : « Ces nacres sont apparues en janvier sur une surface rocheuse qui n'est pas leur habitat naturel. Elles ont peu de chances de survie. » La direction du Parc décide alors d'émettre un veto au projet de pompage, sous forme d'« avis conforme » négatif. Ce type d'avis, pris lors d'un conseil de gestion, permet aux parcs d'imposer juridiquement leurs demandes aux promoteurs ainsi qu'aux services de l'Etat...

Mais, le 9 février, dès l'ouverture dudit conseil, la préfète, Josiane Chevalier, prend la parole pour interdire tout bonnement que soit émis un avis conforme concernant le pompage ! Au « Canard », la préfète justifie ce passage en force : « Un avis conforme négatif risquerait de retarder les travaux. Or il s'agit du projet d'un labo de recherche de classe mondiale. Le ministère de l'Environnement m'a donné raison. »

Message reçu cinq sur cinq : le conseil de gestion du Parc a voté un avis simple, évidemment positif. Sollicité par « Le Canard », le cabinet de Ségolène Royal reste muet comme une nacre. Pas d'écologie punitive, a dit la ministre. Sauf pour les moules !

Professeur Canardeau

DRÔLE
 DONALD
veurs des
à en croire
dans la rev
cité par «
Parmi les
réserviste
la garde
l'investitu
cueillerait
Mais le pl
Bernie Sa
démocrate
« socialist
ième pos
dés).
Alerte !
le sol am

TOU



EDO
d'« His
(Seuil),
tice par

ne fait le bzzz à Le Foll